



DEFI *Sud* N°6

Décembre 2009

Syndicat SUD Santé Sociaux - Poste 2886 ou 02 99 21 28 86 - Mobile : 06 73 05 62 71 - sudsante@ch-stmalo.fr - [http // sudsantesociaux35.org](http://sudsantesociaux35.org)

Éditorial : Décembre : l'année est presque écoulée. Viennent les projets pour l'année future et le temps du bilan.

Dans notre bilan d'actions 2009, notamment :

- Sur les sites de la CHT => - **A Cancale**, nous sommes intervenus en mai quand l'hôpital était menacé de disparaître (remplacé par un simple EHPAD), puis au moment du démantèlement de l'unité de production des cuisines, nous avons suivi le devenir des personnels.

- **A Dinan**, nous nous efforçons d'agir en collaboration avec les organisations syndicales locales, notamment FO.

- Au CHSCT (Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail), notre organisation a permis la création d'une commission de restructuration (elle va permettre de suivre mensuellement dès 2010 les services concernés par les réorganisations.).

Nous sommes à l'initiative, avec la CGT, de la mise en place d'une feuille nominative de suivi du temps de travail, qui parviendra à chacun avec son bulletin de salaire de janvier. Les inspections de services réalisées dans deux services de chirurgie ont permis de faire le point sur des conditions de travail difficiles.

Nous avons également proposé en réunion CHSCT l'attribution d'un fauteuil par service pour les personnels de nuit, ceux-ci seront livrés en début d'année 2010.

Nos rencontres au cours des visites de service nous permettent d'identifier les problèmes et de mieux répondre à nos missions de représentant des personnels. Elles se poursuivront l'année prochaine.

SUD a conclu des accords en décembre, avec la direction suite au mouvement de grève de juin, juillet du bloc opératoire. Des répercussions positives ont également eu lieu pour les sage femmes, certains personnels des services de radiologie, cardiologie et endoscopie.

En CAP, nous avons participé à la révision des critères pour les passages en classe supérieure.

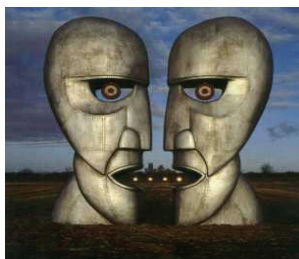
Pour 2010, nous sommes remplis d'énergie et souhaitons poursuivre ces actions.

Décembre, c'est aussi le mois des vœux et le temps de Noël, alors nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Les membres de la section SUD Santé Sociaux du CH St MALO

Sommaire

Et vive la Communauté Hospitalière de Territoire !



Sachez le : arrêts maladie et proratisation du temps de travail

Régime de fin d'année

Flash spécial Noël : L'unité de pneumologie



Et pour la bonne année vous reprendrez bien un peu de CHT !

La création de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) du secteur sanitaire n°6 est en marche, nous serons consultés pour valider sa mise en place fin janvier en instances CTE et CA.

C'est un tournant au sein de la communauté hospitalière, grandes sont nos interrogations et nos craintes.

L'objectif, annoncé par le gouvernement, dans la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) est bien de prendre en charge toute la population en mutualisant tous les acteurs et structures du monde de la santé.

Ici, notre Centre Hospitalier de Saint-Malo se regroupe en Communauté Hospitalière de Territoire entre les établissements publics de Cancale et de Dinan.

Nos craintes sont de deux ordres :

- D'abord pour la population ; nous sommes inquiets par le fait que l'offre de soins risque d'être disséminée sur l'ensemble du territoire dans le secteur 6.

- En parallèle, le CH de Dinan vient d'inaugurer, le 12 décembre, la création du pôle de santé du pays de Dinan ; il existe aujourd'hui un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) entre la polyclinique **privée** et l'hôpital **public** de Dinan. A travers ce GCS, le Centre Hospitalier de Dinan entre dans notre CHT, mélangeant ainsi les statuts Public/Privé. **Comment vont s'articuler d'une part l'offre de soins pour toute la population, notamment pour les plus démunis, ou les personnes n'ayant pas de moyens de transport personnel et d'autre part les organisations de travail pour les salariés de la CHT ?**

Aujourd'hui, alors que la direction nous affirme que seuls les personnels de direction et médicaux sont appelés à travailler en inter site, déjà elle nous parle de mutualiser les personnels logistiques et administratifs.

Sachez que nous resterons, au cours de ces décisions fidèles à nos engagements de services pour la défense de la santé pour tous et dans le respect des conditions de travail des personnels.

Nous avons un oeil attentif sur l'évolution récente en terme d'emploi au sein de l'AP-HP (4700 suppressions d'emplois d'ici à 2014).

« *Si nous nous battons, c'est parce que les suppressions d'emploi diminuent la capacité d'accès aux soins, et donc la mission de service public,* » craint le professeur Bernard GRANGER (hôpital COCHIN), secrétaire du MDHP et fervent opposant à la loi HPST. (extrait LES ECHOS du 16 Décembre 09)

Sachez le !!!

Les arrêts maladies :

Pour les agents titulaires et stagiaires, Ne doit être retourné à l'employeur (au bureau du personnel) uniquement les deux derniers volets de la liasse remise par le médecin qui a signé l'arrêt.

Le premier volet, mentionnant le motif de l'arrêt, n'a pas être connu de votre employeur, conservez le.

Pour les agents contractuels, en CDI ou en CAE. Les deux premiers volets sont à adresser à la sécurité sociale et le troisième à l'employeur.

La proratisation du temps de travail :

De quoi s'agit-il ?

Extrait de la circulaire DHOS/P n° 2003-295 du 24 juin 2003 relative aux mesures d'adaptation de la réduction du temps de travail dans la fonction publique: « *Les personnels alternant des horaires de jour et des horaires de nuit voient leur durée de travail réduite au prorata des périodes effectuées la nuit.* »

La durée hebdomadaire légale du temps de travail pour les personnels de jour est de 35h, pour les agents de nuit, elle est de 32h30.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que lorsqu'un agent de jour remplace un collègue de nuit, cette nuit est « proratisée », c'est-à-dire qu'elle sera comptabilisée sur une base de 32h30. En clair, les agents de jour remplaçant des agents de nuits doivent récupérer 46 mn par nuit effectuée, si vous préférez, 10 heures de travail effectives de nuit sont comptabilisées 10h46.

Pour toutes questions concernant ce sujet, vous pouvez nous contacter au poste 2886 ou 02 99 21 28 86.

La mise en place de cette circulaire a été obtenue par les représentants Sud santé en 2006 après 2 années de tractations auprès de la direction.

Sous le régime « POM' POT' »

(Billet d'humour à prendre au sérieux)

(Jeux de mots)

A l'hôpital de Saint-Malo, notre Direction a choisi pour nous :

Le fruit principal est la « *prune* » pour 35 euros.

Plusieurs de nos collègues ont eu la désagréable surprise de se faire verbaliser aux abords de l'établissement.

On nous prend vraiment pour de bonnes poires :

On doit en effet avoir toujours la pêche pour soigner les gens qui tombent dans les pommes et pour nous aider on nous donne des prunes ! : pas étonnant que l'on finisse la journée avec les jambes en compote.



MANGER 5 FRUITS ET LEGUMES PAR JOUR

AMENDE CONTRAVENTIONNELLE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (L)
CAS PÉTON	4 €	7 €
CAS N° 1	11 €	20 €
CAS N° 2	20 €	35 €
CAS N° 3	40 €	70 €
CAS N° 4	100 €	180 €
CAS N° 5	135 €	230 €

En cette période de vœux, nous faisons un appel solennel à la Direction pour que dorénavant elle cesse de sucrer nos repos et de « gelée » nos notes.

Qu'elle s'astreigne plutôt à sucrer nos prunes !!!

Pour finir un zeste de compréhension serait la cerise sur le gâteau.



Flash Spécial Noël- Unité de Pneumologie



« Le Personnel de l'unité de Pneumologie ne croit plus au Père Noël de l'Hôpital »

Suite à notre visite du 22 Décembre 2009, nous venons d'apprendre avec stupéfaction que l'organisation paramédicale de l'unité de pneumologie avait été modifiée dans l'urgence à partir du 21 décembre 2009 suite à un contexte d'absentéisme conséquent et des travaux dus à la construction du pôle mère enfant.



La mise en place de cette nouvelle organisation est synonyme de **maltraitance institutionnelle**.

Sacrifier du jour au lendemain le planning des vacances scolaires de nombreux personnels sans prendre en compte les conséquences sur la vie privée de ces agents !!

Obliger d'une manière très cavalière des agents à quitter l'unité pour une autre et cela avec un temps de doublure très insuffisant nous démontre que même pendant les fêtes de fin d'année, notre direction reste obnubilée par une logique comptable au détriment d'un minimum d'humanisme !!

Merci Patron !! Merci Patron !!

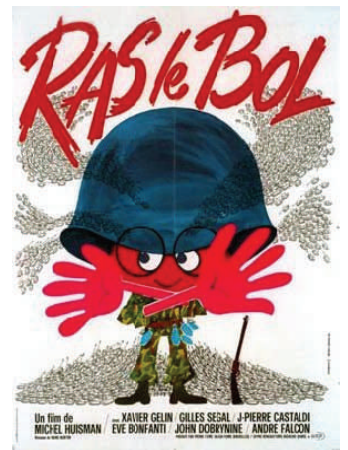
Pourtant, le service de Pneumologie demeure une unité pionnière et véhicule une image extrêmement positive auprès des patients et familles dont ils prennent soin notamment à travers les fins de vie.

Malgré l'évolution capacitaire due aux travaux, nous savons que leur nombre d'entrées est resté comparable. La Durée Moyenne de Séjour n'a fait que diminuer. La charge de travail demeure donc conséquente.

Ce triste constat confirme nos craintes sur la T2A et sur le peu de considération de la part d'une direction générale qui n'en doutons pas passera de bonnes fêtes de fin d'année au sein de leur sphère privée.



A SUD SANTE SOCIAUX, le premier combat de l'année 2010 à mener, commence par la reconnaissance des risques psycho-sociaux au sein de notre établissement à travers l'actualisation du document unique.



Coupon à renvoyer au local SUD

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

Email :

Service :

C'est décidé, j'adhère à



Nos Coordonnées

Syndicat SUD Santé Sociaux Ch. St MALO
1, rue de la Marne
35400 St MALO
02 99 21 28 86

66 % de la cotisation est déductible des impôts.